

RETOUR EN CLASSE REPORTÉ AU 17 JANVIER 2022

La Prairie, le 2 janvier 2022 – Comme cela a été annoncé par les autorités gouvernementales, le retour en classe des élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle a été reporté au 17 janvier 2022.

Les activités parascolaires et sportives en milieu scolaire demeurent suspendues jusqu'à ce moment.

Des mesures seront toutefois en application dans les établissements scolaires entre le 5 janvier et le 14 janvier 2022, inclusivement, et nécessiteront votre précieuse collaboration :

Pour les écoles primaires

- Les élèves n'auront pas d'enseignement à distance les 6 et 7 janvier 2022. Cependant, ils devront recevoir un plan de travail de la part de leur enseignante ou de leur enseignant pour ces journées.
- L'enseignement à distance se fera selon les seuils minimaux établis par le ministère de l'Éducation à partir du 10 janvier.
- Pour les élèves des écoles et des classes qui étaient déjà en enseignement à distance avant le congé des fêtes, ce type d'enseignement recommencera dès le 6 janvier 2022.
- Le retour en classe est prévu le 17 janvier 2022.
- Dans les meilleurs délais à compter du 5 janvier 2022, les écoles communiqueront les modalités aux membres du personnel et aux parents.

Mise en place de services de garde exceptionnels

- Des services de garde devront être déployés et ouverts pour accueillir prioritairement – à compter du 5 janvier 2022 – les enfants des travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux.
- Bien que nous encourageons tous les parents qui le peuvent à garder leur enfant à la maison, ces services pourront être accessibles aux parents pour qui cette option n'est pas possible et sécuritaire.
- L'inscription des enfants concernés se fera ultérieurement. La procédure d'inscription sera communiquée par l'école, et ce, dans les meilleurs délais.
- Des modalités seront mises en place afin de permettre aux enfants qui fréquenteront ces services de garde d'avoir accès à l'enseignement à distance.
- Les mesures entourant l'hygiène et la salubrité, la désinfection et le port du masque de procédure devront s'appliquer.

Pour l'École régionale Brenda-Milner

Il n'y a pas de changement pour les élèves de l'École régionale Brenda-Milner. Ils sont attendus en classe les 6 et 7 janvier 2022.

Le service du transport scolaire et le service de garde seront disponibles pour les enfants de cette école, selon l'horaire et les modalités habituels.

Pour les écoles secondaires

- Les élèves recevront l'enseignement à distance à compter du 6 janvier 2022, selon leur horaire habituel, jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement.
- Le retour en classe est prévu le 17 janvier 2022.
- Pour les élèves concernés, les stages en milieu de travail pourront être maintenus, dans le respect des mesures applicables.

Pour le centre de formation générale aux adultes et les centres de formation professionnelle

- Les élèves recevront l'enseignement à distance à compter du 6 janvier 2022 (ou selon le calendrier scolaire) et celui-ci se poursuivra jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement.
- Le retour en classe est prévu le 17 janvier 2022.
- Les stages en milieu de travail pourront être maintenus, dans le respect des balises sanitaires et gouvernementales en vigueur.
- L'acquisition des compétences qui nécessite une présence en classe ou les évaluations prévues dans le cadre d'un programme d'études pourront également se tenir en présence dans les centres, dans le respect des mesures en vigueur. À compter du 5 janvier, les centres communiqueront les modalités particulières aux élèves concernés.

Organisation des services d'enseignement à distance

Pour certaines élèves ayant des besoins particuliers, il sera exceptionnellement possible pour eux de se rendre dans les établissements afin de profiter des services éducatifs. Les modalités à ce sujet seront précisées par les directions d'établissement aux membres de leur équipe.

En ce qui concerne les besoins informatiques des élèves, l'équipe du Service des technologies de l'information veille à assurer une connexion suffisante pour être en mesure d'utiliser un appareil qui pourrait être prêté à un élève. S'il n'est possible pour certains élèves d'obtenir une connexion nécessaire, il sera exceptionnellement possible pour eux de se rendre dans les établissements afin de profiter des services éducatifs. Les modalités à ce sujet seront précisées par les directions d'établissement aux membres de leur équipe.

Télétravail

Dès le retour du congé des fêtes, la prestation de travail pour l'ensemble du personnel du réseau scolaire devra être effectuée en télétravail, sauf dans certaines circonstances incontournables qui nécessitent que la prestation de travail s'effectue sur les lieux du travail (services éducatifs offerts à l'école, services de garde exceptionnels, supervision de stages, travaux de réfection ou d'entretien, réception, etc.). Les modalités à ce sujet seront précisées par les directions d'établissement et des services aux membres de leur équipe.

Déclaration des cas de COVID durant la période de fermeture des fêtes

Durant le congé des fêtes du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022, les parents d'élèves, les élèves adultes et les membres du personnel n'ont pas à faire de déclaration à leur établissement en cas de diagnostic positif à la COVID-19. En effet, la Santé publique avisera les autorités concernées du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries si des suivis devaient être faits auprès des familles ou employés, lors de la période de fermeture. Toutefois, dès le 6 janvier 2022, la procédure habituelle de déclaration reprendra et il sera demandé aux parents de fournir les renseignements requis à la direction de l'école par le biais de [Mozaïk – Portail parents](#).

Nous vous remercions à l'avance de votre implication pour permettre à nos élèves de recommencer l'année en beauté, même si cela est à distance. Nous profitons aussi de l'occasion pour vous souligner que nous sommes reconnaissants du travail que vous effectuez et de toute la bienveillance dont vous faites preuve depuis le début de cette situation d'exception qui nous oblige à bousculer, une fois de plus, nos façons de faire.

Que la santé soit au rendez-vous tout au long de la nouvelle année et que 2022 soit à la hauteur de vos espérances,

La Direction générale